

Allocutions

Discours de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire à l'Assemblée régionale Europe (Luxembourg 19 et 20 octobre 2006)

Chers collègues et amis,

Je voudrais vous dire tout le plaisir que j'éprouve de vous retrouver aujourd'hui à Luxembourg. Cette ville, comme vous le savez, est chère au cœur des parlementaires francophones puisque c'est ici même, il y a quarante ans que fut fondée l'Association internationale des parlementaires de langue française qui allait devenir en 1998 l'Assemblée parlementaire de la Francophonie : c'est en effet en 1967 que, sur une idée de Léopold Senghor, autour de Xavier Deniau, avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, et Hamani Diori, un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis ici même pour constituer une association se proposant de défendre la langue française et d'en assurer le rayonnement.

Le voyage à Luxembourg revêt donc pour nous un caractère symbolique fort et je voudrais remercier les autorités du Parlement luxembourgeois ainsi que la section luxembourgeoise pour la qualité de leur accueil. Je souhaite en particulier exprimer toute ma reconnaissance à son Président, M. Lucien Weiler, à notre Trésorier M. Jos Scheuer, à nos collègues parlementaires luxembourgeois, au secrétaire administratif de la section ainsi qu'à tous ceux qui se sont mobilisés pour l'organisation de cette réunion. Merci pour votre hospitalité, merci pour l'excellente organisation de la XIXème Assemblée régionale Europe de l'APF. Je dois vous avouer que je ne peux m'empêcher de penser avec émotion à M. Maintz, notre ancien Trésorier, avec qui j'ai longuement travaillé dans des circonstances difficiles.

Je tiens aussi à remercier ici le chargé de mission de la région Europe, M. Freddy Deghilage et la section de la Communauté française de Belgique qui, comme chaque année, mettent tout en œuvre pour aider la section hôte dans l'organisation de l'Assemblée régionale.

La réunion annuelle de l'Assemblée régionale Europe constitue un moment fort de la vie de l'APF.

L'Europe est, vous le savez, un terrain stratégique pour la Francophonie, d'abord parce qu'elle est le berceau de notre langue, ensuite parce qu'elle est paradoxalement une « nouvelle frontière » pour la Francophonie.

Il est symbolique que le récent Sommet de la Francophonie se soit déroulé en Europe : je pense que le fait marquant du XIème Sommet de la Francophonie aura été....sa localisation.

Vingt ans après le premier Sommet réuni à Versailles, c'est à Bucarest que se sont retrouvés les principaux acteurs de la francophonie. Et un hasard bienveillant a fait coïncider ce rendez-vous avec l'annonce de l'entrée dans l'Union Européenne de la Roumanie et de la Bulgarie.

Ce premier Sommet « à l'Est » s'est accompagné de l'entrée de nouveaux pays européens dans l'OIF. Celle-ci compte maintenant en son sein 24 membres de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). En 2007, 14 des 27 membres de l'Union Européenne seront aussi membres de l'OIF.

Faut-il y voir un renforcement de la Francophonie en Europe ? Nous voulons l'espérer car l'avenir du français comme langue internationale se joue en partie au sein de l'Union. Mais est-on assuré que les nouveaux pays européens membres respecteront bien les recommandations de l'OIF quant à l'enseignement et à l'usage du français ? N'a-t-on pas tendance à accueillir de nouveaux membres pour des raisons diplomatiques en oubliant les préoccupations linguistiques qui sont au cœur de la francophonie ?

Il ne faut pas être à priori pessimiste. L'intérêt marqué pour l'adhésion à la francophonie est signe du rayonnement de l'Organisation. Mais il nous appartiendra aussi – et en particulier à notre régionale Europe– de rappeler avec insistance qu'être membre de l'OIF suppose d'en respecter les disciplines.

L'Europe doit montrer l'exemple. L'OIF doit accroître son influence auprès du premier bailleur de fonds mondial. Les pays du Sud eux-mêmes profiteront de ce mouvement au sein d'une organisation, qui suscite un multilatéralisme positif, des coopérations plus que des antagonismes.

Il convient aussi de saluer comme un fait très positif l'entrée dans l'OIF de deux pays africains, le Ghana et le Mozambique, qui aideront à approfondir le dialogue avec le Commonwealth et la lusophonie et qui partagent notre volonté de lutter pour la diversité linguistique.

Et la déclaration de Bucarest le prouve : nous défendons plus que jamais les valeurs francophones traditionnelles : démocratie politique, droits de l'homme, développement durable.

C'est ainsi que la Francophonie va aussi poursuivre ses efforts en faveur de la ratification rapide par les Parlements de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le français, qui s'est imposé en France contre les langues régionales, semblait peu destiné à devenir la langue de la diversité culturelle. Il l'est paradoxalement devenu parce que la langue française est aujourd'hui suffisamment forte pour être fédératrice, mais pas au point d'être dominatrice. Le combat pour la diversité linguistique, nous le gagnerons bien sûr avec les autres grands espaces linguistiques : telle est la raison pour laquelle j'avais souhaité que notre Session de Rabat soit le symbole de la communion entre les espaces francophones, arabophones, hispanophones, lusophones. Je me plaît à le répéter : la défense de la langue française est bien celle de toutes les langues.

Deux pays chers à l'espace francophone ont bien évidemment retenu l'attention à Bucarest : Haïti et Le Liban.

Malgré une conjoncture difficile le Premier Ministre d'Haïti était présent. Il sait qu'il peut compter sur le soutien de la francophonie et en particulier de l'A.P.F.

Quant au Liban, il a fait l'objet d'un débat approfondi – et parfois difficile – car il est difficile en effet de dégager une solution comprise de tous dans une région du monde où la passion et la violence donnent le ton. Puissions-nous avoir toujours à l'esprit cette jeune libanaise que nous avions invitée à Bucarest pour qu'elle se joigne à la délégation du Parlement francophone des Jeunes venue remettre aux Chefs d'Etat le Livre Blanc adopté à Bruxelles.

C'est d'abord aux jeunes du Liban, et des autres pays de la Francophonie, que nous pensons quand nous nous battons pour que l'espace francophone soit celui d'un espoir de paix et de démocratie.

Telle est la raison pour laquelle je me réjouis du thème retenu pour cette Session, consacrée aux jeunes « acteurs de changement et de développement par la participation ».

Je salue les jeunes ici présents, que vous avez réussi à réunir.

Vous connaissez mon attachement à l'importance du rôle des jeunes citoyens dans la société et de leur participation à la vie politique. Je relève d'ailleurs que la jeunesse est dans le cadre stratégique décennal, une cible prioritaire et une préoccupation transversale.

Je constate pour m'en réjouir que, parmi les efforts consentis par les parlements pour informer et associer les citoyens à la vie politique, ceux déployés en direction de la jeunesse sont significatifs. Cela montre l'intérêt que les institutions parlementaires portent depuis quelque temps, à l'éducation à la citoyenneté et à l'ancrage de la démocratie, qui est un facteur de cohésion sociale.

C'est dans cet esprit que j'ai milité avec d'autres parlementaires venant du Sud et du Nord pour la création d'un Parlement francophone des jeunes dont la vocation est de contribuer au développement de la formation civique des jeunes et à son exercice. Nous avons eu dès le début de ce programme le soutien indéfectible du Secrétaire général de l'OIF M. Boutros Boutros-Ghali alors en exercice. Ce soutien n'a jamais cessé et notre Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, convaincu par ce programme de coopération parlementaire financé par l'OIF mis en œuvre par notre assemblée, en est aujourd'hui un ardent défenseur : en atteste la participation d'une délégation des membres de ce jeune Parlement aux Sommets de Beyrouth, de Ouagadougou et tout récemment de Bucarest.

Le Parlement Francophone des jeunes, qui constitue avant tout un programme éducatif, permet résolument aux jeunes francophones de s'initier à l'activité parlementaire en s'imprégnant des valeurs de la bonne gouvernance politique publique.

Ces valeurs sont portées par les principes démocratiques de respect de l'Etat de droit et de défense des droits de l'Homme, dont tout Parlement, est par principe promoteur et garant.

Ces valeurs, vous le savez, sont essentielles et chères à la Francophonie. Elles constituent le socle même de l'esprit de la Déclaration de Bamako, que les membres de l'OIF ont adoptée afin de consolider et de pérenniser, dans notre communauté, une culture démocratique et de paix.

Le Parlement Francophone des jeunes est, également, un carrefour de dialogue. Il offre aux jeunes francophones y participant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur les expériences et les interrogations forgées aux quatre coins de l'espace francophone.

Il donne l'occasion aux jeunes francophones de s'engager ensemble dans la pratique du respect des identités, dans le dialogue interculturel, dans le respect de la diversité.

La Charte du jeune citoyen Francophone du XXI ème siècle adoptée à Québec en 2001, la Déclaration sur le Développement approuvée à Niamey en 2003, et le Livre Blanc présenté dernièrement au Sommet de Bucarest apportent une vision de ce que doivent être les droits que nos Etats devraient garantir pour permettre aux jeunes d'assumer pleinement leur avenir et leur engagement. D'ailleurs ce livre Blanc adopté à Bruxelles et porté à la connaissance des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie montre combien il est important pour les jeunes de s'approprier les espaces de débat pour conforter la démocratie, fondement majeur de toutes nos sociétés.

La création et le renforcement des Parlements nationaux de jeunes dans les sections membres de l'APF, complète utilement le programme interparlementaire qu'est notre Parlement Francophone des jeunes. Cependant la participation des jeunes à la vie politique ne doit pas se limiter aux enceintes d'un Parlement des jeunes. Elle doit être élargie par un travail d'éducation sur le terrain et renforcée au sein de la société civile.

C'est pourquoi les organisations de jeunesse ont aussi un rôle à jouer pour favoriser la participation à la vie citoyenne des jeunes. Aussi la décision récente de l'OIF de créer le Conseil

International des Organisations de Jeunes de la Francophonie est un signe fort de la volonté de la Francophonie de promouvoir l'accès à la citoyenneté. **Et nous parlementaires membre de l'APF nous nous engageons à développer des liens de synergie entre le PFJ et le CIJEF.**

Il ne saurait y avoir de conflit de quelque nature que ce soit entre le PFJ et le CIJEF. Le CIJEF est une structure d'expression, le PFJ un programme éducatif porté par les parlementaires. Ces instances doivent s'afficher complémentaires et non concurrentes. D'ailleurs certains membres du CIJEF ont bénéficié du programme PFJ.

Je pense que nos jeunes parlementaires, désignés par les sections, doivent désormais participer aux conseils nationaux de jeunes lorsqu'ils existent, voire susciter la création de telles structures.

Je pense que, sans remettre en cause le principe voulant que ce soit les sections, les parlements, toujours jaloux de leur autonomie, qui désignent les bénéficiaires du programme PFJ, celles-ci doivent veiller à informer les conseils nationaux de l'appel à candidature et des critères de recrutement.

Le Secrétariat général veillera, sous mon autorité, à ce qu'une large publicité soit faite des très prochaines échéances relatives à l'organisation en juillet 2007 du prochain Parlement francophone des Jeunes qui se déroulera à Libreville, au Gabon. Les moyens modernes nous le permettent, l'appel à candidature sera mis en évidence sur notre site, et, c'est une suggestion que je fais, également mis en ligne si vous le souhaitez sur le « Portail Jeunesse » de l'OIF.

Qu'il soit clair en tout cas que nous avons tous intérêt à la multiplication des structures d'expression pour les Jeunes, au développement des liens de synergie entre elles.

Merci donc à l'Assemblée régionale Europe, qui témoigne de ce souci en se mobilisant pour que les jeunes puissent être acteurs de changement et de développement par la participation !

Vous savez qu'un emploi du temps chargé m'interdit de participer autant que je l'aurais souhaité à vos travaux. N'y voyez pas un signe de désintérêt, bien au contraire. J'ai demandé à Mme Ferrière, Secrétaire générale administrative adjointe, et à M. Bachir Dieye, responsable des programmes de l'APF en faveur des jeunes, de me représenter pour vous parler plus longuement que je n'ai pu le faire de nos actions. Je leur demande d'étudier avec vous toutes vos propositions

*

* *

Nous le constatons: les jeunes francophones peuvent trouver dans les parlementaires des alliés dans leur réflexion. Nous ne laisserons pas se répandre un désintérêt croissant des jeunes à l'égard de la chose politique, de la chose publique. La contribution des jeunes à la consolidation de la démocratie est nécessaire. Elle est attendue.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente Assemblée régionale, dont je sais déjà que les travaux nourriront la réflexion de notre XXXIII ème session et de la IVème session du PFJ qui se réunira à Libreville au mois de juillet prochain et où M.Guy Nzouba Ndama, Président de l'Assemblée nationale du Gabon et vice Président de l'APF, le Président Bernard Patry et moi-même vous attendons nombreux.